COMITE NATIONAL DE SUIVI

Réunion technique FEAMP

AGILE 21 novembre 2018

PLAN

I. Rappel architecture du PON FEAMP

II. Dotation Outre-mer FEAMP

III. Maquette du volet régional et architecture FEAMP Réunion

IV. Vue d'ensemble de l'avancement du volet régional

V. Le Plan de Compensation des Surcoûts RUP

VI. Dynamique d'avancement des mesures par priorité

VII. Perspectives de réalisation 2018 et ajustement de la maquette

I. Rappel architecture du PON FEAMP

Dotation FEAMP : 587,980 M€

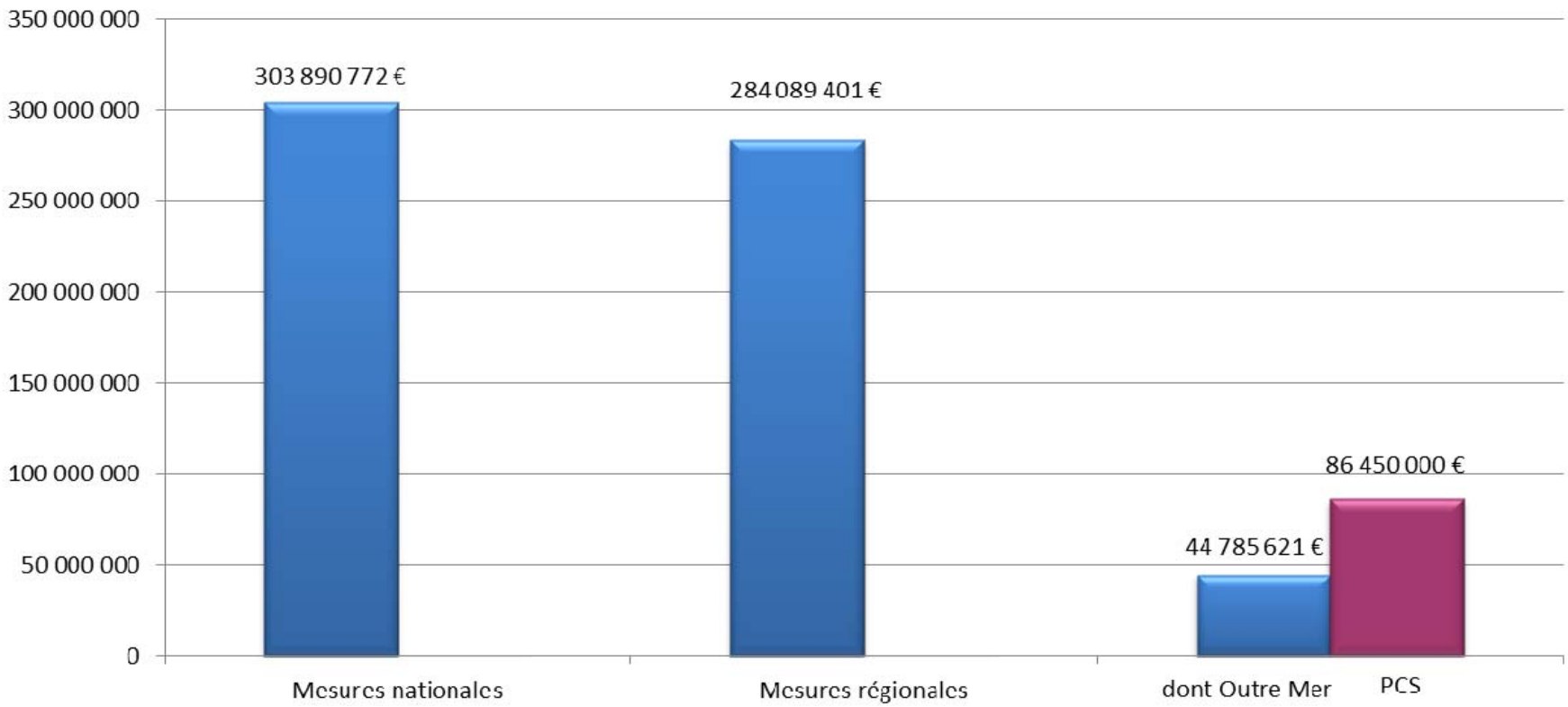

I. Rappel architecture du PON FEAMP

Priorité 1

Encourager une pêche durable sur le plan environnemental, efficace dans l'utilisation des ressources, innovante, compétitive et fondée sur les connaissances.

Priorité 2

Encourager une aquaculture durable sur le plan environnemental, efficace dans l'utilisation des ressources, innovante, compétitive et fondée sur les connaissances.

Priorité 3

Encourager la mise en œuvre de la PCP

I. Rappel architecture du PON FEAMP

Priorité 4

Améliorer l'emploi et la cohésion territoriale (croissance économique, inclusion sociale et création d'emplois, soutien à l'aptitude à l'emploi et à la mobilité…).

Priorité 5

Encourager la commercialisation et la transformation.

Priorité 6

Encourager la mise en œuvre la PMI.

I. Rappel architecture du PON FEAMP

Le FEAMP est rattaché à 4 objectifs thématiques qui déclinent cette stratégie :

- **OT3 : Renforcer la compétitivité des PME du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)**

- **OT4 : Soutenir la transition vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs**

- **OT6 : Préserver et protéger l'environnement et encourager l'utilisation rationnelle des ressources**

- **OT8 : Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre;**

Dotation / Région Outre Mer

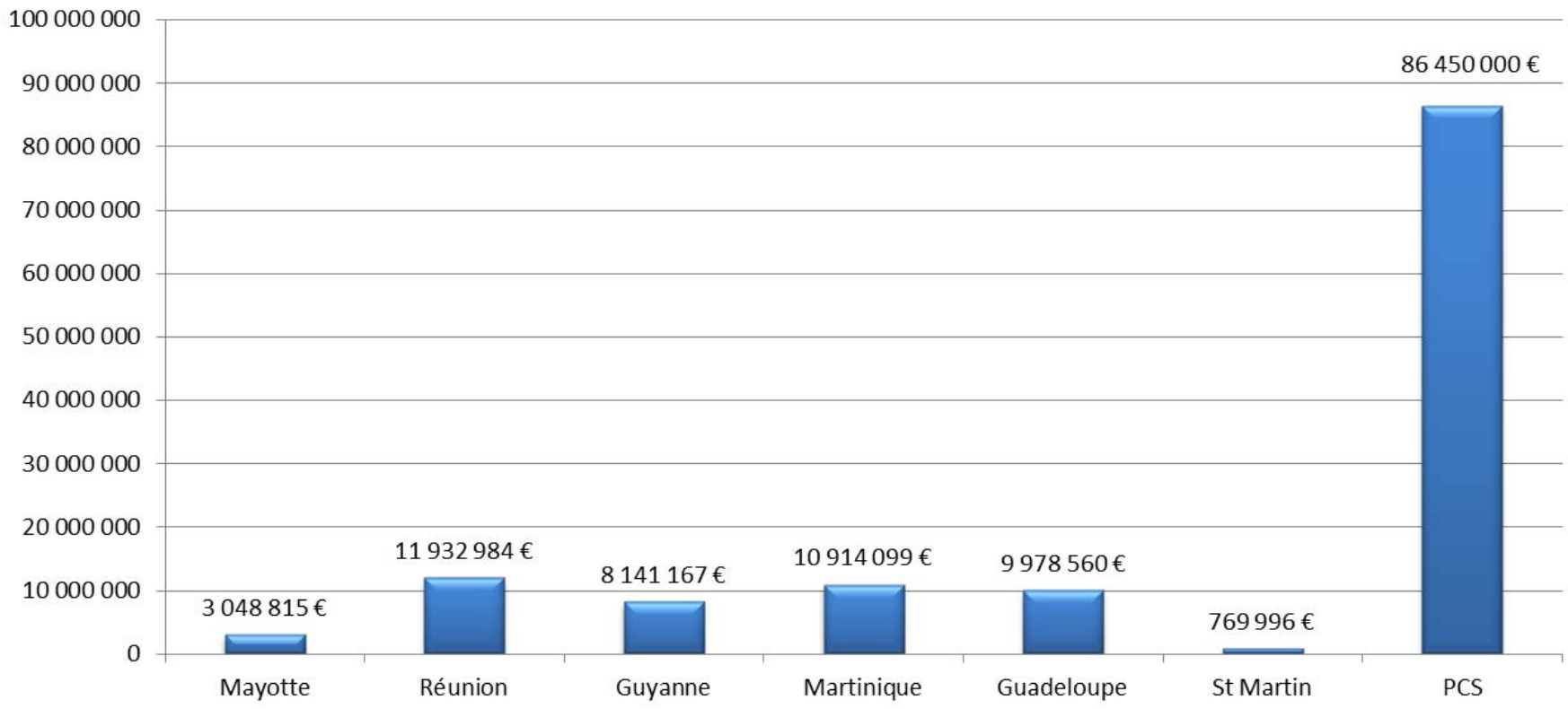

III. Maquette du volet régional et architecture FEAMP Réunion

Mesures	Montant DP total	Dont FEAMP
31 : Aide à la création d'entreprises pour les jeunes pêcheurs	260 000	195 000
32 : Santé et sécurité	333 333	250 000
38 : Limitation de l'incidence de la pêche sur le milieu marin et adaptation de la pêche à la protection des espèces	666 667	500 000
41 : Efficacité énergétique et atténuation du changement climatique (2 volets)	1 417 135	875 234
42 : Valeur ajoutée, qualité des produits et utilisation des captures non désirées	870 000	652 500
43 : Ports de pêche, sites de débarquement, halles de criée et abris (3 volets)	5 180 000	3 885 000
48 : Investissements productifs dans l'aquaculture	2 035 667	1 526 750
50 : Promotion du capital humain et de la mise en réseau	1 820 000	1 365 000
68 : Mesures de commercialisation (3 volets)	1 400 000	1 050 000
69 : Transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture	2 179 000	1 633 500
Total	**16 161 803**	**11 932 984**

III. Maquette du volet régional et architecture FEAMP Réunion

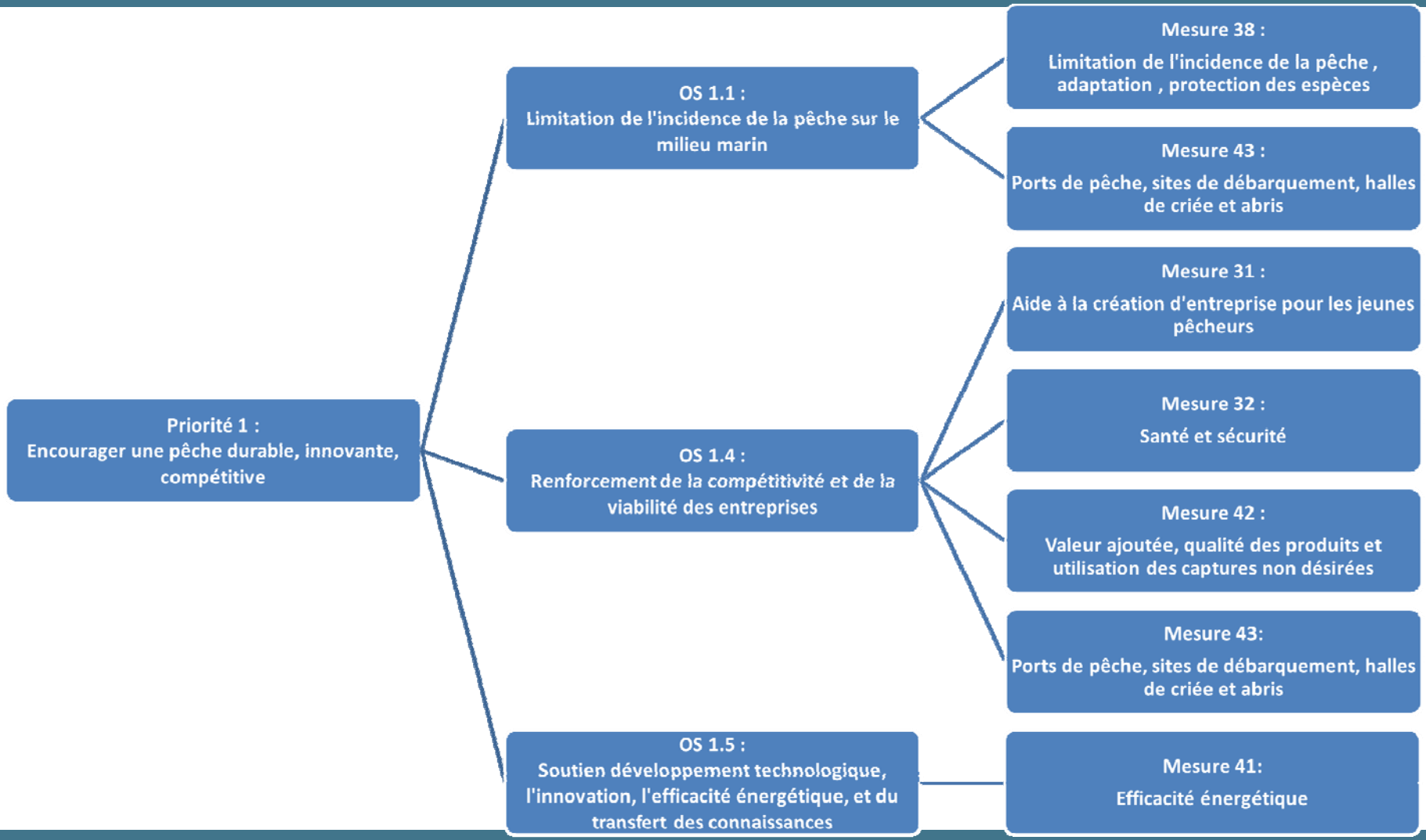

III. Maquette du volet régional et architecture FEAMP Réunion

Priorité 2 :
Encourager une aquaculture durable , innovante, compétitive

- **OS 2.2 :**
  Renforcement de la compétitivité et de la viabilité des entreprises aquacoles
  - **Mesure 48 :**
    Investissements productifs en aquaculture
- **OS 2.5 :**
  développement de la formation professionnelle, des compétences et de l'apprentissage tout au long de la vie
  - **Mesure 50.c :**
    Promotion du capital humain et de la mise en réseau en aquaculture / mise en réseau

III. Maquette du volet régional et architecture FEAMP Réunion

IV. Vue d'ensemble de l'avancement du volet régional

Mesures	Nombre de dossiers	Dépense publique éligible	Montant FEAMP
31 : Aide à la création d'entreprises pour les jeunes pêcheurs	10	259 300	48 618
32 : Santé et sécurité	1	12 491	7 495
38 : Limitation de l'incidence de la pêche sur le milieu marin et adaptation de la pêche à la protection des espèces	1	260 080	156 048
41 : Efficacité énergétique et atténuation du changement climatique (2 volets)	7	283 834	64 334
42 : Valeur ajoutée, qualité des produits et utilisation des captures non désirées	0	0	0
43 : Ports de pêche, sites de débarquement, halles de criée et abris	2	361 593	216 956
48 : Investissements productifs dans l'aquaculture	3	1 264 880	758 928
50 : Promotion du capital humain et de la mise en réseau en aquaculture / mise en réseau	0	0	0
68 : Mesures de commercialisation (3 volets)	8	424 481	254 688
69 : Transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture	2	438 340	263 004
Total	**34**	**3 305 000**	**1 770 071**

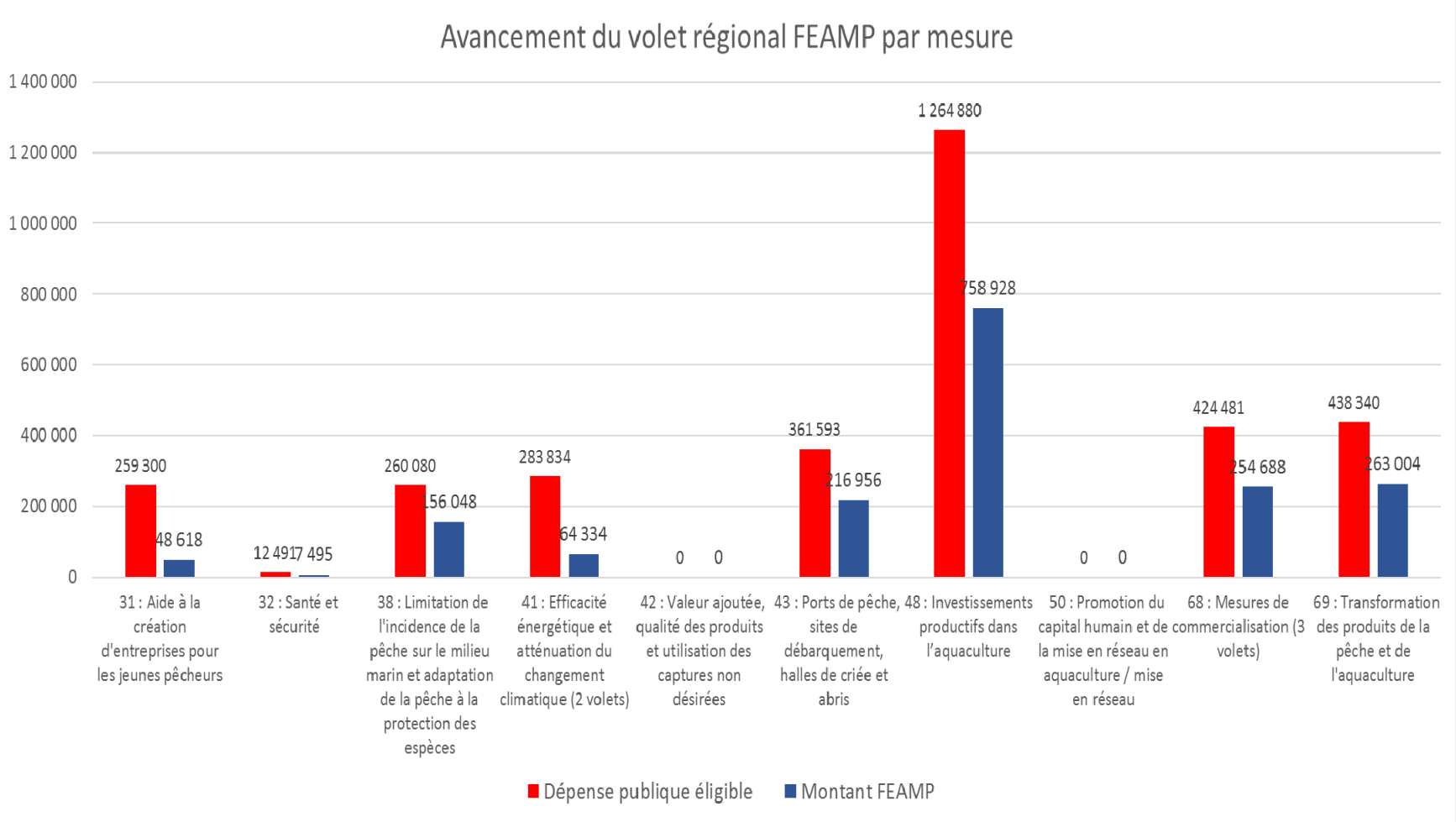
Avancement du volet régional FEAMP par mesure
1 400 000
1 200 000
1 000 000
800 000
600 000
400 000
200 000
0
259 300
48 618
12 49
17 495
260 080
156 048
283 834
64 334
0
0
361 593
216 956
1 264 880
758 928
0
0
424 481
254 688
438 340
263 004
31 : Aide à la création d'entreprises pour les jeunes pêcheurs
32 : Santé et sécurité
38 : Limitation de l'incidence de la pêche sur le milieu marin et adaptation de la pêche à la protection des espèces
41 : Efficacité énergétique et atténuation du changement climatique (2 volets)
42 : Valeur ajoutée, qualité des produits et utilisation des captures non désirées
43 : Ports de pêche, sites de débarquement, halles de criée et abris
48 : Investissements productifs dans l'aquaculture
50 : Promotion du capital humain et de la mise en réseau en aquaculture / mise en réseau
68 : Mesures de commercialisation (3 volets)
69 : Transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture
Dépense publique éligible
Montant FEAMP

IV. Vue d'ensemble de l'avancement du volet régional

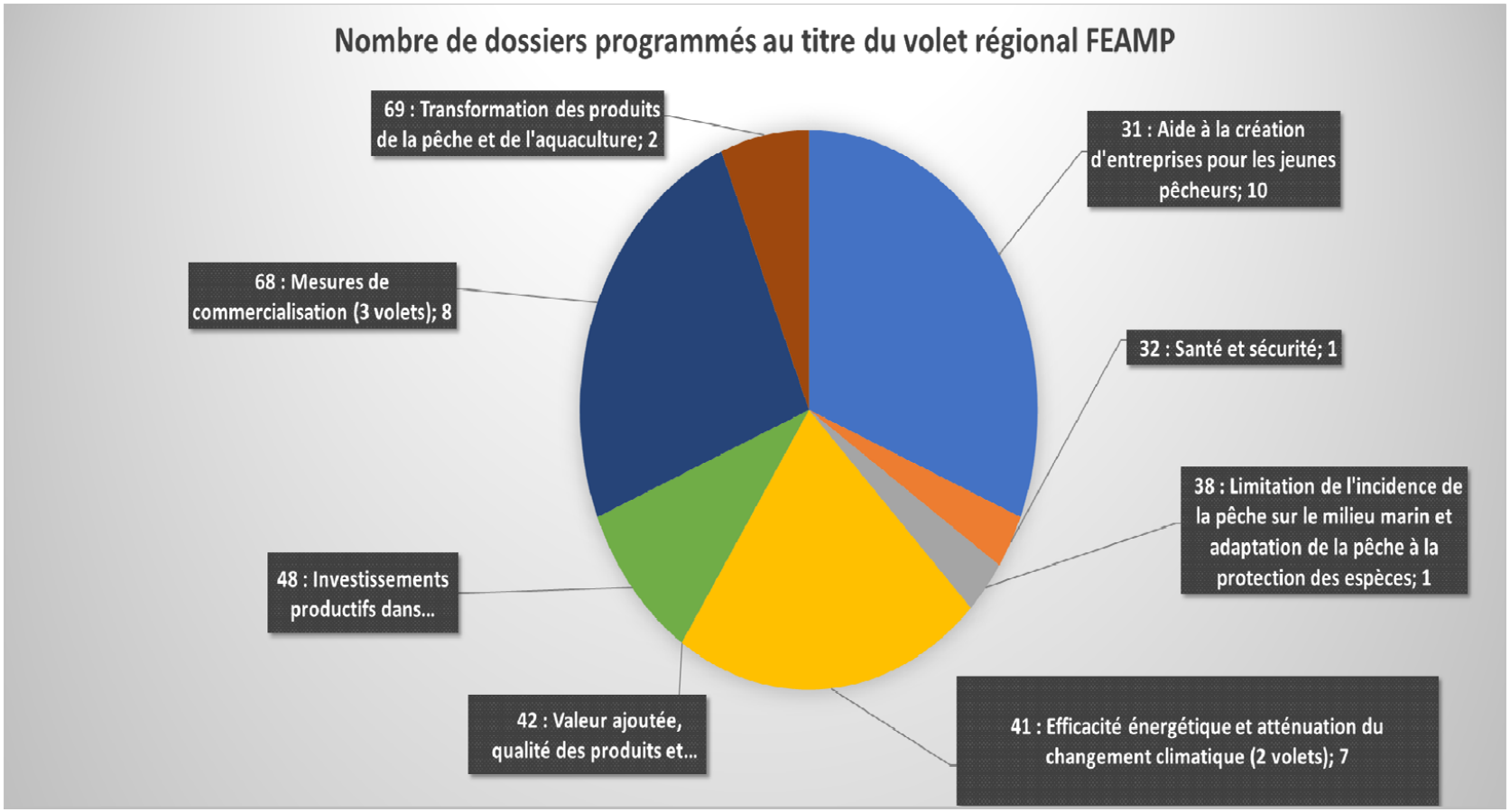

IV. Vue d'ensemble de l'avancement du volet régional

Vue d'ensemble des mesures régionalisées (12/11/ 2018)

- Toutes les mesures sont actives (10)
- 34 opérations programmées sur 8 mesures
- Les mesures les plus dynamiques en nombre d'opérations sont 31, 41 et 68 portant respectivement sur
  - La création d'entreprise pour les jeunes pêcheurs
  - L'efficacité énergétique
  - Et la commercialisation
- Le taux de programmation/FEAMP **est de 15%**
- Le montant FEAMP payé : **554 K€ soit 31 % du montant FEAMP programmé**

V. Le Plan de Compensation des Surcoûts RUP

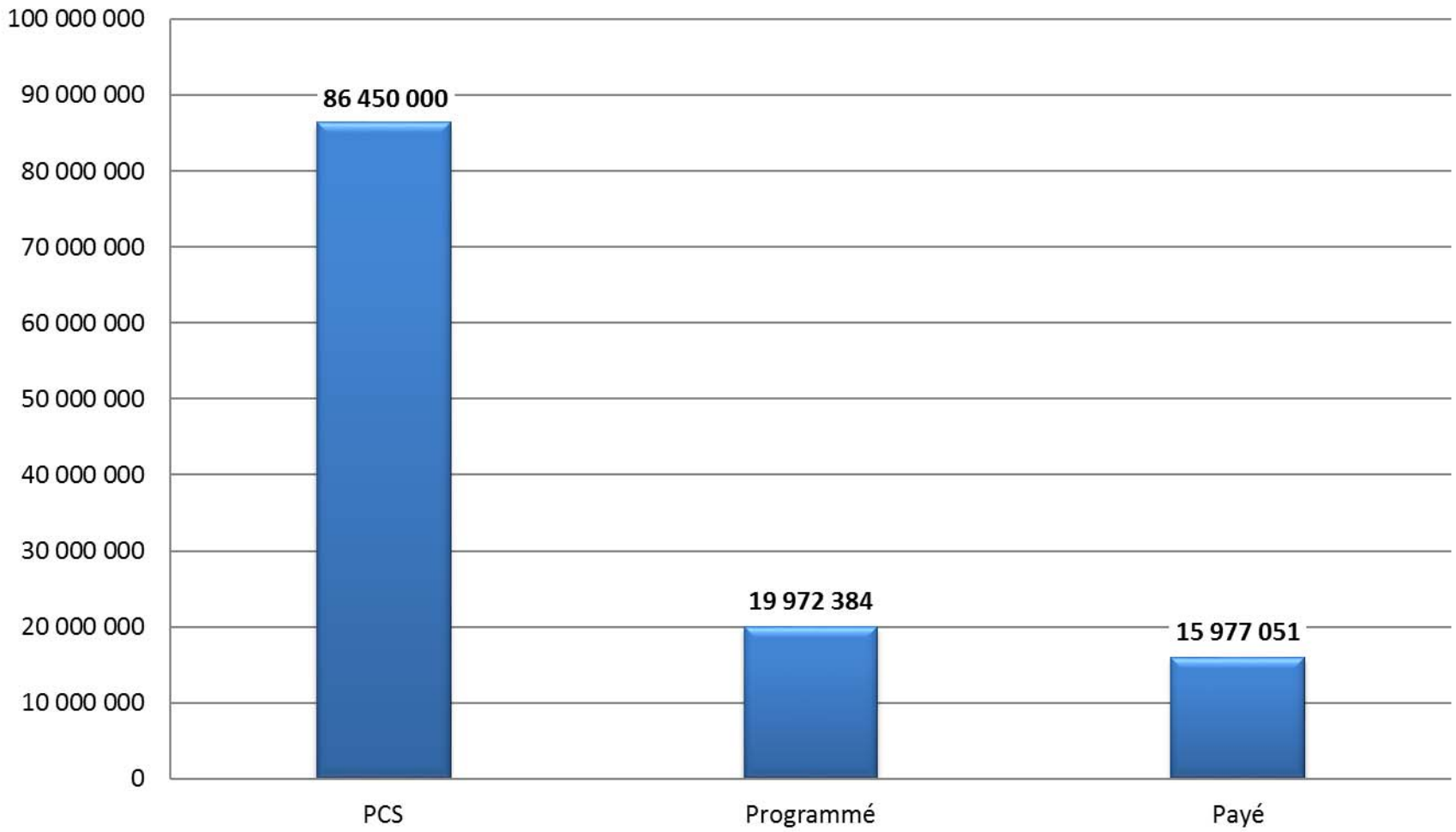

V. Le Plan de Compensation des Surcoûts RUP

- **4 années de programmation au travers de 6 opérations :** 2014, 2015, 1er et 2nd semestre 2016 et 1er et 2nd semestre 2017

- Montant FEAMP programmé : **19, 972 M€ soit 23% de la dotation totale du PCS**

- Montant FEAMP payé : **15,977 M€ soit 80% du montant programmé pour les années 2014 à 2017**

- Nombre de bénéficiaires : **78**

VI. Dynamique d'avancement des mesures par priorité

VI. Dynamique d'avancement des mesures par priorité

Priorité 1 : Encourager une pêche durable sur le plan environnemental, efficace dans l'utilisation des ressources, innovante, compétitive et fondée sur les connaissances

OS1.1 : Limitation de l'incidence de la pêche sur le milieu marin, y compris la prévention et la limitation, dans toute la mesure du possible, des captures non désirées

Mesure 38	Objectifs	Dépenses soutenues et opérations programmées
Limitation de l'incidence de la pêche sur le milieu marin et adaptation de la pêche à la protection des espèces **Dotation FEAMP : 500 000 €** **Taux de programmation : 52%**	Volet 1 : Investissements à bord ou en matière d'équipements qui améliorent la sélectivité de l'engin de pêche vis-à-vis des espèces commerciales et leur survie. Volet 2 : Investissements en matière d'équipements permettant de réduire l'incidence de la pêche sur les écosystèmes marins	Installation DCP ancré, Adaptations à bord améliorant la sélectivité des engins de pêche Dispositifs de dissuasion acoustiques sur les filets Dispositif d'exclusion des tortues, Equipement d'engins de moindre incidence sur les fonds marins **Une opération programmée portée par le CRPMEM concernant l'installation et le maintien d'un parc de DCP ancrés pour un coût total de 260 80 € dont 156 048 de FEAMP**
Indicateur de réalisation	Nombre de projets soutenus : 415 cible 2023 CDP	

OS1.1 : Limitation de l'incidence de la pêche sur le milieu marin, y compris la prévention et la limitation, dans toute la mesure du possible, des captures non désirées

Mesure 43.2	Objectifs	Dépenses soutenues et opérations programmées
Ports de pêche, sites de débarquement, halles de criée et abris **Dotation FEAMP : 1 085 000 €** **Taux de programmation : 0%**	Soutenir les investissements des halles à marée, sites de débarquement et abris. Prendre en charge les produits soumis à l'obligation de débarquement dans des conditions optimales de sécurité, de qualité et d'ergonomie. Améliorer les conditions de travail et sécurité sur les ports par la construction ou la modernisation des ouvrages d'abri de pêche	Investissements identifiés au plan Régional d'organisation et d'équipements des ports de pêche (PROEPP) Aucune opération programmée à ce jour. Cette mesure est proposée à la suppression dans l'ajustement financier car pas de projet identifié et pas de besoin avéré dans la filière de pêche réunionnais.
Indicateur de réalisation	Nombre de projets : 50 cible 2013 CDP	

OS1.4 : Renforcement de la compétitivité et de la viabilité des entreprises, y compris des navires pratiquant la petite pêche côtière, et l'amélioration des conditions de sécurité et de travail

Mesure 31	Objectifs	Dépenses soutenues et opérations programmées
Aide à la création d'entreprise pour les jeunes pêcheurs **Dotation FEAMP : 195 000 €** **Taux de programmation : 24,93%**	aider les jeunes à s'installer en créant une entreprise de pêche afin d'améliorer la rentabilité, la compétitivité et l'attractivité du secteur de la pêche.	Aide à l'acquisition totale ou partielle du premier navire de pêche d'occasion d'un jeune pêcheur. Ce navire doit avoir une longueur hors tout inférieure à 24 mètres, être équipé pour la pêche maritime et inscrit au fichier de la flotte communautaire, avoir entre 5 et 30 ans à la date d'enregistrement du dépôt de la demande, et ne pas appartenir à un segment de flotte en déséquilibre. 10 opérations programmées CT : 259 300€ Dont FEAMP : 46 618 € Indicateurs de résultat emplois créés : 13
Indicateur de réalisation	Nombre de projet 400 cible 2023 CDP	

OS1.4 : Renforcement de la compétitivité et de la viabilité des entreprises, y compris des navires pratiquant la petite pêche côtière, et l'amélioration des conditions de sécurité et de travail

Mesure 32	Objectifs	Dépenses soutenues et opérations programmées
Santé et sécurité **Dotation FEAMP : 250 000 €** **Taux de programmation : 3%**	favoriser la sauvegarde de la vie humaine en mer, prévenir les accidents liés au travail, améliorer les conditions de travail à bord.	Investissements relatifs à la sécurité, aux conditions de travail, la santé et l'hygiène à bord, les investissements à bord Radeaux de sauvetage, balises de localisation individuelle, feux de détresse ; Achat et installation de trousses de secours, de médicaments, services de télémédecine Installations de sanitaires, d'équipements destinés au stockage des denrées alimentaires, d'épurateurs d'eau Modernisation des cabines, peintures antidérapantes, équipements d'isolation et de sécurité Une opération programmée pour une entreprise pour l'acquisition d'équipement de radiocommunication par satellite. Montant total de 12 490 € dont 7 494€ de FEAMP
Indicateur réalisation	Nombre de projet 390 CDP	

OS1.4 : Renforcement de la compétitivité et de la viabilité des entreprises, y compris des navires pratiquant la petite pêche côtière, et l'amélioration des conditions de sécurité et de travail

Mesure 42	Objectifs	Dépenses soutenues et opérations programmées
Valeur ajoutée, qualité des produits et utilisation des captures non désirées **Dotation FEAMP : 652 500 €** **Taux de programmation : 0%**	améliorer les revenus des producteurs en augmentant la valeur ajoutée des produits et leur qualité (y compris ceux de la pêche à pied) en adaptant à bord la gestion des captures non désirées et en privilégiant les projets en lien avec la valorisation à bord et à terre	Investissements matériels (y.c coûts d'acquisition, de transport, de montage, d'installation de matériel ou équipement éligibles) et immatériels en vue de : Favoriser à bord l'amélioration de la qualité et la valorisation des captures Valoriser à terre les captures issues de la pêche par leur conservation Aucune opération programmée Aucun dossier déposé ou en cours de préparation. Perspective peu favorable pour cette mesure. Une réduction de la maquette est proposée pour cette mesure.
Indicateur de réalisation	Nombre de projet 220 cible 2023 CDP	

OS1.4 : Renforcement de la compétitivité et de la viabilité des entreprises, y compris des navires pratiquant la petite pêche côtière, et l'amélioration des conditions de sécurité et de travail

Mesure 43.1 et 43.3	Objectifs	Dépenses soutenues et opérations programmées
Ports de pêche, sites de débarquement, halles de criée et abris **Dotation FEAMP :2 800 000** **Taux de programmation : 7,74%**	soutenir les investissements des halles à marée, sites de débarquement et abris. - prendre en charge les produits soumis à l'obligation de débarquement dans des conditions optimales de sécurité, de qualité et d'ergonomie. - améliorer les conditions de travail et sécurité sur les ports par la construction ou la modernisation des ouvrages d'abri de pêche (RUP sauf Guyane).	L'intervention du FEAMP dans le cadre de cette mesure repose sur une stratégie concertée au niveau régional à travers un plan régional d'organisation et d'équipement des ports de pêche (PROEPP). 2 opérations programmées sur le 43.1 portant sur le financement de la réalisation du PROEPP et l'aménagement et équipement du port de Ste Rose. Montant coût total programmé : 361 593 € dont 216 956 € de FEAMP Une prévision de programmation de 2,1 M€ est prévue à fin 2018 avec des opérations du Grand Port et de la CINOR. A définir ligne de partage entre FEAMP et FEDER sur les projets portuaires
Indicateur de réalisation	Nombre de projet 165 cible 2023 CDP	

OS1.5 : Fourniture d'un soutien au renforcement du développement technologique, de l'innovation, y compris l'augmentation de l'efficacité énergétique, et du transfert des connaissances

Mesure 41	Objectifs	Dépenses soutenues et opérations programmées
Efficacité énergétique et atténuation du changement climatique (motorisation) **Efficacité énergétique et atténuation du changement climatique (investissements à bord hors motorisation / audits et programmes)** **Dotation FEAMP : 875 234 €** **Taux de programmation : 7,35%**	améliorer l'efficacité énergétique des navires afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et autres polluants tout en contribuant à améliorer la rentabilité et la compétitivité des entreprises de pêche	Investissements à bord (moteurs) Remplacement ou modernisation des moteurs principaux ou auxiliaires des navires de pêche visant à réduire l'émission de polluants ou de gaz à effet de serre ou à augmenter l'efficacité énergétique des navires. Investissements à bord (hors moteurs), audits et programmes Investissements à bord autres que les moteurs, y compris les engins de pêche, visant à réduire l'émission de polluants Audits énergétiques et programmes visant à identifier les priorités et à optimiser les choix d'investissements en matière d'amélioration de l'efficacité énergétique 7 opérations programmées CT 283 834€ € dont FEAMP 64 334 € 3 dossiers en cours d'instruction, d'autres dossiers en préparation
Indicateur de réalisation	Nombre de projet efficacité énergétique 301 Nombre de projets remplacement ou modernisation moteur 1 185	

VI. Dynamique d'avancement des mesures par priorité

Priorité 2 : Encourager une aquaculture durable sur le plan environnemental, efficace dans l'utilisation des ressources, innovante, compétitive et fondée sur les connaissances

OS2.2 : Le renforcement de la compétitivité et de la viabilité des entreprises aquacoles, y compris l'amélioration des conditions de sécurité et de travail, en particulier des PME

Mesure 48	Objectifs	Dépenses soutenues et opérations programmées
Investissements productifs en aquaculture **Dotation FEAMP : 1 526 750€** **Taux de programmation : 49,7%**	Développer une aquaculture européenne règlementée, compétitive et respectueuse des milieux. Cette mesure doit permettre de : - Renforcer l'attractivité des métiers de l'aquaculture par la création de nouvelles unités de production durable et/ou biologique tout en améliorant les conditions de travail. - Améliorer et valoriser la qualité et la diversité des produits. - Améliorer la durabilité environnementale des exploitations pour réduire leur incidence sur l'environnement et leur dépendance aux conditions du milieu	Investissements productifs en aquaculture Investissements pour la diversification de la production aquacole et des espèces élevées, l'amélioration des conditions de travail et de sécurité des travailleurs Améliorer la qualité des produits de l'aquaculture ou à les valoriser La diversification des revenus liés aux activités commerciales aquacoles de base Investissements visant à réduire les éventuels impacts négatifs de l'environnement… 3 opérations programmées pour un coût total DP de 1 264 880 dont FEAMP 758 928 € 3 dossiers en cours de préparation Nécessitera ligne de partage FEADER/FEAMP sur aquaponie
Indicateur de réalisation	Nombre de projet 165 cible 2023 CDP	

OS2.5 : Le développement de la formation professionnelle, de nouvelles compétences professionnelles et de l'apprentissage tout au long de la vie

Mesure 50.c	Objectifs	Dépenses soutenues et opérations programmées
Promotion du capital humain et de la mise en réseau en aquaculture / mise en réseau **Dotation FEAMP : 1 365 000€** **Taux de programmation : 0%**	Améliorer la mise en réseau et l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les entreprises aquacoles ou les organisations professionnelles et les autres parties prenantes. Cette mesure doit permettre de renforcer le dialogue interprofessionnel au sein des filières aquacoles, pour une meilleure gestion des ressources, des milieux et une meilleure valorisation des produits, de renforcer la structuration des filières aquacoles, faire circuler l'information au sein des filières aquacoles, renforcer les compétences (techniques, scientifiques, réglementaires et économiques) des opérateurs, renforcer le partenariat entre professionnels et autres parties prenantes afin de favoriser l'accès des professionnels à l'information technique, réglementaire et économique et de renforcer l'égalité femme-homme et l'insertion des handicapés dans le monde du travail.	Sont éligibles à cette mesure, les opérations collectives de mise en réseau, d'échange d'expériences et de bonnes pratiques et de partage de connaissances scientifiques finalisées à destination des acteurs des filières aquacoles, contribuant a : - l'amélioration des conditions de production, de transformation et de distribution. La traçabilité des produits ou d'intégration des enjeux environnementaux -l'amélioration des connaissances concernant la réglementation en lien avec l'aquaculture etc. Avec la liquidation d'Hydro-Réunion pas de structure identifiée pour la mise en place de projet sur cette mesure. La dotation financière prévue est proposée en réduction.
Indicateur de réalisation	Nombre de projet 155 cible 2023	

VI. Dynamique d'avancement des mesures par priorité

Priorité 5 : Encourager la commercialisation et la transformation

OS5.1 : Amélioration de l'organisation du marché des produits de la pêche et de l'aquaculture

Mesure 68	Objectifs	Dépenses soutenues et opérations programmées
Mesures de commercialisation / recherche de nouveaux marchés et amélioration des conditions de mise sur le marché **Mesures de commercialisation / promouvoir la qualité et la valeur ajoutée** **Mesures de commercialisation / traçabilité des produits** **Dotation FEAMP : 700 000 €** **Taux de programmation : 36,4%**	améliorer les conditions de la première commercialisation afin d'accroître la valeur ajoutée des produits. 3 sous-mesures : - 68.b : recherche de nouveaux marchés Circulation de l'information sur les places portuaires et favoriser l'organisation inter portuaire, recherche de nouveaux marchés, assurer la mise en marché de tous les produits en modernisant les modalités de première vente et en favorisant le maintien de la qualité des produits. - 68.c : promotion de la qualité et de la valeur ajoutée labels et signes de qualité tout au long de la chaîne d'approvisionnement, faciliter la commercialisation des produits issus de signes de qualité et biologiques, campagnes de promotion pour la vente directe des produits issus de techniques de production environnementalement performantes. - 68.e : traçabilité des produits de la pêche ou de l'aquaculture Contribuer directement à améliorer la traçabilité des produits de la pêche et de l'aquaculture, mettre en place des démarches de renforcement ou de promotion de la traçabilité ou de création d'un écolabel européen.	la mesure soutient les investissements matériels (équipements divers) et immatériels (études de marché, achats de brevets de logiciels) qui répondent aux objectifs décrits ci-dessus. 8 dossiers programmés Montant dépenses publics : 424 481 € dont FEAMP 254 688 € Les prévisions de réalisation sur cette mesure est favorable, plusieurs opérations soit en cours d'instruction ou identifiées.
Indicateur de réalisation	Nombre de projet 155 cible 2023	

OS5.1 : Amélioration de l'organisation du marché des produits de la pêche et de l'aquaculture

Mesure 70	Objectifs	Dépenses soutenues et opérations programmées
Régime de compensation des surcoûts dans les RUP **Dotation FEAMP : 86,45 € Ensemble RUP française** **Part programmée Réunion : 23%**	Il s'agit de compenser sur présentation de justificatifs l'ensemble des surcoûts que subissent les opérateurs de la pêche, de l'aquaculture, de la transformation et de l'écoulement de certains produits de la pêche et de l'aquaculture provenant des RUP visées à l'article 349 du TFUE. Le régime de compensation des surcoûts doit permettre aux entreprises du secteur de la pêche et de l'aquaculture à la Réunion d'avoir un développement équivalent à celui de la métropole.	- la production des produits de pêche et de l'aquaculture - la collecte des produits de la pêche - le stockage des produits de la pêche - la transformation des produits de la pêche - la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture sur le marché local - l'exportation des produits de la pêche 6 dossiers programmés pour un montant de 19,972M€ M€ Montant payé FEAMP : 15,977 M€ Nombre de bénéficiaires : 78
Indicateur de réalisation	Nombre de bénéficiaires 430 cible 2023	

OS5.2 : L'encouragement à effectuer des investissements dans les secteurs de la transformation et de la commercialisation

Mesure 69	Objectifs	Dépenses soutenues et opérations programmées
Transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture **Dotation FEAMP : 1 633 500 €** **Taux de programmation:16 %**	Développer les filières pêche et aquaculture par la fabrication de produits élaborés et d'en augmenter la valeur ajoutée. La mesure vise la transformation de poissons et de sous-produits, l'amélioration ou l'émergence de nouveaux processus, système de gestion, ou d'organisation mais aussi l'amélioration des conditions de travail, de santé, de sécurité et d'hygiène.	Investissements matériels (bâtiments, aménagements de locaux, acquisition d'équipements et de matériels) Investissements immatériels (logiciels, études, actions de formation…) 2 opérations programmées pour : Montants dépenses publics : 438 340 € Dont FEAMP : 263 004 € Les perspectives de programmation sont favorable. Cette mesure sera abondée en conséquence.
Indicateur de réalisation	Nombre de bénéficiaires 430 cible 2023	

Perspectives de réalisation 2018 et ajustement maquette

- **Des perspectives favorables sur les mesures :**
  - **43 « aménagements et équipements des ports de pêche »,**
  - **48 « investissements productifs en aquaculture »**
  - **68 « commercialisation » et**
  - **69 « transformation des produits »**
- **Concrétisation de projets avec des coûts assez importants (mesure 43 et 69)**
- **Adaptation de la maquette financière à examiner en fonction des besoins**

Proposition d'ajustement de la maquette financière

Mesures	Initiale	Révisée	Ecarts
31 : Aide à la création d'entreprises pour les jeunes pêcheurs	195 000	195 000	-
32 : Santé et sécurité	250 000	150 000	-100 000
38 : Limitation de l'incidence de la pêche sur le milieu marin et adaptation de la pêche à la protection des espèces	500 000	500 000	-
41 : Efficacité énergétique et atténuation du changement climatique (2 volets)	875 234	500 234	-375 000
42 : Valeur ajoutée, qualité des produits et utilisation des captures non désirées	652 500	100 000	-552 500
43 : Ports de pêche, sites de débarquement, halles de criée et abris	3 885 000	4 285 000	+400 000
48 : Investissements productifs dans l'aquaculture	1 526 750	1 876 750	+350 000
50 : Promotion du capital humain et de la mise en réseau en aquaculture / mise en réseau	1 365 000	350 000	-1 015 000
68 : Mesures de commercialisation (3 volets)	1 050 000	1 477 500	+427 500
69 : Transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture	1 633 500	2 498 500	+865 000
Total	11 932 984	11 932 984	0
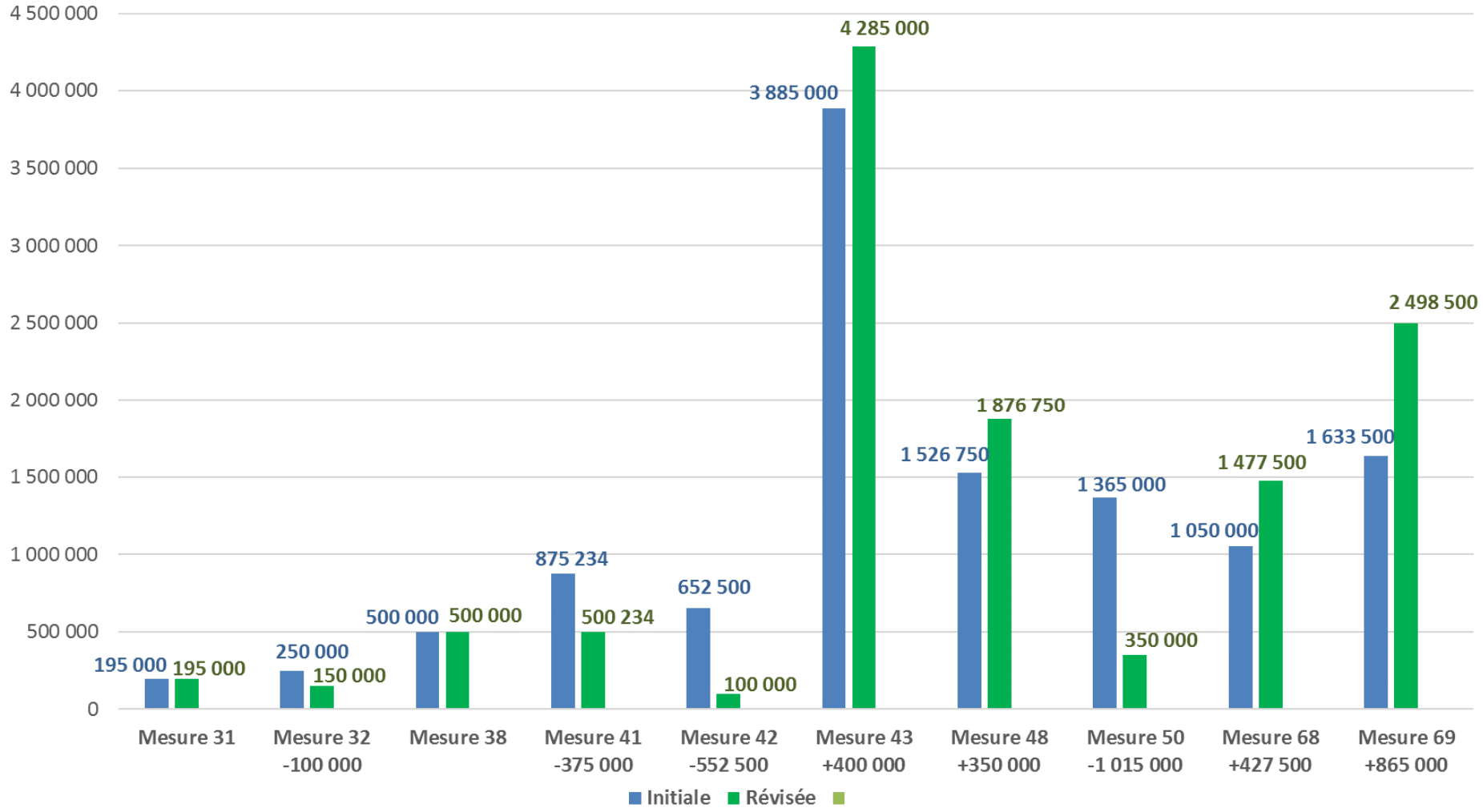
Proposition d'ajustement de la maquette financière